



Assemblée générale

Distr. générale
25 juillet 2019
Français
Original : anglais

Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale

Première session de fond

9-13 septembre 2019

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Organisation des travaux

Organisation des travaux de la première session de fond

Note du Secrétariat

Le projet d'organisation des travaux de la première session de fond du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, qui figure en annexe à la présente note, a été élaboré pour faciliter l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, compte tenu du temps et des services de conférence disponibles. L'ordre du jour provisoire annoté de la session adopté par le Groupe de travail est publié sous la cote [A/AC.290/2019/1](#).

* [A/AC.290/2019/1](#).



Annexe

Projet d'organisation des travaux, 9-13 septembre 2019

Date et heure

Point de l'ordre du jour/programme/documentation

Lundi 9 septembre

- | | |
|---------------------|---|
| 10 heures-13 heures | Ouverture de la session |
| | 3. Organisation des travaux (A/AC.290/2019/2) |
| | 4. Débat général |
| 15 heures-18 heures | 4. Débat général (<i>suite</i>) |

Mardi 10 septembre

- | | |
|---------------------|-----------------------------------|
| 10 heures-13 heures | 4. Débat général (<i>suite</i>) |
| 15 heures-16 h 30 | 4. Débat général (<i>suite</i>) |
| 16 h 30-18 heures | Débat informel multipartite |

Mercredi 11 septembre

- | | |
|---------------------|---|
| 10 heures-13 heures | 5. Débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 5 de la résolution 73/27 de l'Assemblée générale :
– risques qui se posent ou pourraient se poser ^a |
| 15 heures-18 heures | 5. Débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 5 de la résolution 73/27 de l'Assemblée générale :
– droit international ^a |

Jeudi 12 septembre

- | | |
|---------------------|---|
| 10 heures-13 heures | 5. Débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 5 de la résolution 73/27 de l'Assemblée générale :
– règles, normes et principes ^a |
| 15 heures-18 heures | 5. Débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 5 de la résolution 73/27 de l'Assemblée générale :
– dialogue institutionnel régulier ^a |

Vendredi 13 septembre

- | | |
|---------------------|---|
| 10 heures-13 heures | 5. Débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 5 de la résolution 73/27 de l'Assemblée générale :
– mesures de confiance ^a |
| 15 heures-18 heures | 5. Débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 5 de la résolution 73/27 de l'Assemblée générale :
– renforcement des capacités ^a |

Clôture de la session

^a Un bref exposé du Groupe d'experts sera présenté au début de chaque débat.